REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 Août 2026

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	12
Représenté :	03
Votants :	15

L'An Deux Mil Vingt-Six
Le mardi vingt-cinq du mois de Août à 18 heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la Présidence de Didier ROUIT, Maire ;

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2026

Présents : Didier ROUIT ; Frédéric DRAC ; Cathy VINCENT ; Baptiste BERNARD ; Isabelle FERRIERE ; Donatien CONGY ; Christiane BOSCO ; Patricia FAUS ; Didier RASSEK ; Karine CHAVEZ ; Sébastien PAROCHE ; Killian LEFEBVRE-DRAC
Absents : aucun
Représentés : Corinne PERDRIX par Frédéric DRAC ; Delphine FERRIGNO-PAUL par Patricia FAUS ; Patrice BARTOLUCCIpar Donatien CONGY
Secrétaire de Séance : Didier RASSEK

Le quorum étant atteint,

La séance est ouverte à 18H33

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 Juillet 2026 : à l'unanimité
- Compte rendu de délégations au Maire : Néant

L'ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subvention au titre des amendes de police 2026 – Travaux et équipements visant à améliorer la sécurité routière dans l'agglomération.
2. Fonds de solidarité pour le logement 2026

---

1. Demande de subvention au titre des amendes de police 2026 – Travaux et équipements visant à améliorer la sécurité routière dans l'agglomération.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du projet de sécurisation du village.

Les travaux consistent à la mise en place de six marquages au sol « 30 km/h » en zone 30, ainsi que la réalisation d'un dispositif de marquage coloré à l'entrée nord de l'agglomération, destiné à renforcer la lisibilité de la zone 30 et à sensibiliser les usagers au respect de la vitesse.

Il comprend également l'acquisition de panneaux de signalisation réglementaires amovibles pour sécuriser les travaux et événements nécessitant une réglementation temporaire de la circulation.

Monsieur le Maire indique que le montant de ce projet est estimé à 2711.52 € HT.
Pour cela, la commune sollicite le conseil départemental pour une subvention au titre des amendes de police permettant la réalisation de ces travaux.
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	**H.T**	**RECETTES**	**H.T**
Sécurisation du village	2711.52€	Amendes de police 50%	1355.76€
		Autofinancement 50%	1355.76€
TOTAL	**2711.52 €**		**2711.52 €**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité
✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
✓ **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2026
✓ **SOLLICITE** l'autorisation d'engager l'opération « sécurisation du village » avant l'octroi de la subvention
✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

---

2. Fonds de solidarité pour le logement 2026

Monsieur le Maire indique que la loi du 31 mai 1990 a instauré le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), permettant d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, de facture d'énergie, d'eau et de téléphone. Dans le contexte actuel de crise énergétique et l'inflation généralisée qui en découle, le FSL constitue un dispositif majeur pour aider et accompagner les ménages en difficulté.

Le fonds de solidarité pour le logement des Alpes de Haute-Provence fonctionne grâce au financement du Département et aux indispensables contributions volontaires de ses partenaires : CAF, MSA, communes, bailleurs sociaux, fournisseurs et syndicat d'énergie.

Le Département sollicite la participation de la commune à hauteur de 0.61 € par habitant, montant inchangé par rapport à celui de 2025.

Monsieur le Maire précise que la population de la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat millésimée 2023 entrant en vigueur le 1er janvier 2026 est de 544 habitants.

La contribution sera versée sur le compte de l'association LOGIAH des Alpes de Haute-Provence, gestionnaire du fonds pour le compte du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
✓ **APPROUVE** la participation de la commune au Fonds de solidarité pour le logement
✓ **DIT** que la participation s'élève à 0.61 € par habitant
Soit 544 habitants x 0.61 € = 331.84 € (trois cent trente et un euros et quatre-vingt-quatre centimes)

La séance est clôturée à 18H50

Le Président de séance,
Le Maire, Didier ROUIT

MAIRIE de CHATEAUNEUF-VAL-ST-DONAT
Alpes de Hte Provence

Le secrétaire de séance,
Didier RASSEK

Procès-Verbal Approuvé à .....
lors de la séance du conseil municipal du .....